Province de Québec

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 21 octobre 2024 à 18 h 35.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants: monsieur Raymond Saint-Aubin, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

Était absente, la conseillère, madame Joan Raymond.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture et constatation du quorum. 1.
- Adoption de l'ordre du jour. 2.
- Approbation des procès-verbaux
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 juillet 2024 à 18 h 30.
- Administration, finances et qualité des services
 - Rapports des responsables de comité.
 - Reddition de comptes Volet 4 Aide à des projets locaux de vitalisation du Fonds Régions et Ruralités (FRR) (2020 – 2021) – Pavillon Violette-Gauthier # 2021-000618.
 - Calendrier des séances ordinaires du conseil de l'agglomération de Sainte-Marquerite-Estérel 2025.
 - d) Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt # AG-054A-2024 et avis de motion du règlement d'emprunt # AG-054A-2024 modifiant le montant du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 531 163 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson, pour un montant additionnel de 1 692 937 \$.
- 5. Sécurité civile et sécurité incendie
 - a) Rapports des responsables de comités.
- Réseau artériel
 - a) Rapports des responsables de comités.
- Communications, culture et promotion touristique
 - a) Rapports des responsables de comités.
- Correspondance
- Affaires nouvelles. 9.
- 10. Période de questions.
- 11. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

AG-1296-10-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 15 JUILLET 2024, À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juillet 2024 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

AG-1297-10-2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 juillet 2024 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1298-10-2024

4. b) REDDITION DE COMPTES – VOLET 4 - AIDE À DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) (2020 – 2021) – PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER # 2021-000618.

ATTENDU que les objets du dossier sur le projet de vitalisation du Pavillon Violette-Gauthier n'ont pas été atteints en raison d'un changement d'orientation du nouveau conseil municipal ;

ATTENDU qu'un versement de 40 000\$ a déjà été obtenu du programme d'Aide à des projets locaux de vitalisation du Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité sur un montant octroyé de 50 000\$;

ATTENDU qu'en vertu du protocole intervenu le 15 juillet 2021, la Ville doit assumer 78 % des dépenses admissibles, totalisant 19 839.49 \$;

ATTENDU que la ville centre, Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac Masson, a procédé à la reddition de comptes du projet « Revitalisation du pavillon Violette-Gauthier acheminé en juin dernier» ;

ATTENDU qu'un remboursement de 35 635 \$ est demandé par la Direction des Affaires municipales et d'Habitation à la suite du rapport de reddition de comptes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et il est unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil entérine le rapport de reddition tel que préparé par la coordonnatrice au Service des travaux publics, madame Brigitte Roussel et l'autorise à signer le formulaire de rapport final dudit projet.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement du montant de 35 635 \$, en temps et lieu.

AG-1299-10-2024

4. c) <u>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL 2025.</u>

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes* prévoit que le conseil d'agglomération doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU l'article 314.2 la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) relatives à la tenue des séances lors d'une année d'élection ;

ATTENDU le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU le projet de calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2025 comme suit, à 18 h 30 :

Lundi 17 février 2025 ; Mardi 20 mai 2025 ; Lundi 16 juin 2025 ; Jeudi 2 octobre 2025 ; Lundi 17 novembre 2025.

QU'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, madame Judith Saint-Louis, conformément à la *Loi sur les Cités et villes*.

4. d) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-054A-2024 ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-054A-2024 MODIFIANT LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-054-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 531 163 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER LES COÛTS DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉPARATIONS DE LA CASERNE DES POMPIERS AU 9, CHEMIN MASSON, POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 692 937 \$.

Le président, monsieur Gilles Boucher, dépose le projet de règlement # AG-054A-2024 modifiant le montant du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 531 163 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson, pour un montant additionnel de 1 692 937 \$.

M. Boucher réitère la nature des travaux planifiés et qui seront financés par ce règlement, qui peuvent se décrire sommairement par :

- un agrandissement du bâtiment couvrant environ 140 mètres carrés, incluant deux nouvelles portes de garage, sorties d'urgence et salle de bain, selon les plans et devis à venir :
- le remplacement de fenêtres, portes et armoires de cuisine et escalier ;
- le scellement de plancher et le remplacement de grilles de drain ;
- les travaux extérieurs de pavage et ajout d'un mât ;
- les travaux électriques additionnels, ajout de système d'alarme incendie, caméras, lumières de sortie;
- et les honoraires professionnels pour les études préliminaires, les plans et devis et la surveillance de l'exécution des travaux, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

M. Boucher présente ensuite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), l'objet du présent projet de règlement qui peut se décrire sommairement ainsi :

- suivant les recommandations et estimations des professionnels mandatés pour la conception du projet, les coûts directs initiaux des travaux doivent être revus à la hausse
- le coût initial estimé pour les travaux et leurs frais incidents de 531 163 \$ étant inférieur aux coûts révisés, il est requis que le montant prévu pour la dépense soit augmenté d'un montant additionnel de 1 692 937 \$, pour le porter à un montant total de 2 224 100 \$.

Le financement se fait au moyen d'un emprunt au montant de 1 692 950 \$ couvrant l'écart entre le montant initialement prévu dont l'emprunt fait déjà l'objet du règlement initial # AG-054-2023 et les estimations révisées, et ce, pour la réfection, les imprévus, les frais et honoraires professionnels, les taxes, les frais de financement et d'emprunt temporaire payables par l'ensemble des contribuables de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, sur une période de vingt-cinq (25) ans et en vertu du règlement # AG-017-2023 qui prévoit l'imputation à 50 % pour chacune des villes liées.

En sus de la répercussion annuelle du règlement initial # AG-054-2023, il y a lieu de tenir compte de la répercussion annuelle du règlement additionnel # AG-054A-2024.

Ainsi, la répercussion annuelle totale sur le service de la dette de chacune des municipalités liées est estimée aux montants approximatifs estimés en date du 4 octobre 2024 à :

- 74 996 \$ pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, soit un montant de taxes municipales pour cette dépense projetée de 26.31 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 471 960 \$);
- 74 996 \$ pour la Ville d'Estérel, soit un montant de taxes municipales pour cette dépense projetée de 159.87 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 1 532 612 \$).

Par ailleurs, advenant l'obtention d'une éventuelle aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dont le dossier est actuellement à l'étude, une réduction des coûts serait possible à la hauteur de 70 % des coûts admissibles.

glomération

Le président précise qu'advenant que la demande de subvention nous était refusée, le projet de construction serait suspendu.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt # AG-054A-2024 modifiant le montant du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 531 163 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson, pour un montant additionnel de 1 692 937 \$ sera déposé pour étude et adoption à une séance subséquente.

Une procédure d'enregistrement suivra, annoncée par avis public sur le site Internet.

QUE le projet de règlement sera accessible sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

5. <u>SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE</u>

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, fait rapport au conseil.

6. <u>RÉSEAU ARTÉRIEL</u>

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

- 8. CORRESPONDANCE
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AG-1300-10-2024

Étant 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)	(signé)
Monsieur Gilles Boucher	Madame Judith Saint-Louis
Président	Greffière

Séance enregistrée vidéo et son /jsl